

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2013

Le 24 septembre 2013, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des quinze communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2013 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de Mme Françoise LECOMTE*), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir de Mme Martine ARNAL*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi Gilles HMAMED, Mme Pascale RENAUD, M. CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL*), Mme Marie BOËLLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS (*pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Olivier LEBRUN*), Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Olivier LEBRUN (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Françoise LECOMTE (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Nathalie KRAMER, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir à M. Philippe LEJEUNE*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Liliane HATTRY*), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT (*arrivé à la délibération n°2013-09-25*), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir à Mme Marie SENERS*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BANULS

Date de convocation : 17 septembre 2013
Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74
Nombre de membres présents : 58
Nombre de pouvoirs : 9
Excusés : 7

N° de l'ordre du jour :

2013.09.06 : Avenant n°3 à la convention partenariale, entre le Syndicat des Transports de la région d'Ile-de-France (STIF), les transporteurs et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, associée au contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs du réseau "Plaine de Versailles".

□ M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5211 18II ;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) ;

Vu le règlement européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu la délibération n°2006/1161 du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959 ;

Vu la délibération n°2010/0748 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 8 décembre 2010, relative à l'approbation du contrat d'exploitation de type 2 et de la convention partenariale tripartite pour le réseau « Plaine de Versailles » ;

Vu la délibération n°2010-07-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc en date du 6 juillet 2010, approuvant l'extension du périmètre aux communes de Bailly et Noisy-le-Roi ;

Vu la délibération n°73/2010 du 6 décembre 2010 du Conseil municipal de la commune de Bailly, relative à l'approbation de la convention partenariale pour le réseau « Plaine de Versailles » ;

Vu la délibération n°2011-06-23 du Conseil communautaire du 28 juin 2011, relative à l'avenant n°1 de la convention partenariale pour le réseau « Plaine de Versailles » ;

Vu la délibération n°2012-10-14 du Conseil communautaire du 2 octobre 2012, relative à l'avenant n°2 de la convention partenariale pour le réseau « Plaine de Versailles » ;

Vu la délibération n°2013/261 du Conseil du STIF du 10 juillet 2013, relative à l'avenant n°3 de la convention partenariale pour le réseau « Plaine de Versailles ».

Le Conseil du STIF a approuvé le contrat d'exploitation de type 2 et la convention partenariale du réseau « Plaine de Versailles » en décembre 2010. Un premier avenant a été établi en 2011, ayant trait à :

- la création de la ligne 77 suite à la fusion des lignes existantes 75 et 76 ;
- le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2011, de la compétence transports des communes de Bailly et Noisy-le-Roi à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui se substitue dans leurs droits et obligations à compter de cette date.

Un second avenant portait sur l'intégration de la commune des Clayes-sous-Bois à la convention partenariale Plaine de Versailles.

Les communes de Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay et Feucherolles, signataires de la convention partenariale ont rejoint la communauté de communes Gally-Mauldre. Cet avenant n°3 permet à la communauté de communes Gally-Mauldre de se substituer à compter du 1^{er} janvier 2013 dans les droits et obligations de ces 3 communes.

Cet avenant n°3 n'a aucune incidence sur le niveau de service ni sur la participation financière de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le réseau « Plaine de Versailles ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve l'avenant n°3 à la convention partenariale entre le STIF, les transporteurs et la CAVGP associée au contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs du réseau « Plaine de Versailles » ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et ses actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

078-247800584-20130924-201309246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2013